



Recouvrement intrum justitia

Par **Safh**, le **24/02/2010** à **20:50**

Bonjour à tous .
Je souhaiterais avoir votre avis sur mon cas. Il y a quelques mois j'ai résilier mon abonnement internet chez le NEUF, pour des raisons personnelles je n'ai pas pu renvoyer mon décodeur télé.
Le NEUF m'a envoyer un courrier me disant qu'il leur était impossible de prélever 150 € sur mon compte. J'ai donc approvisionner ce compte de 150 € pensant qu'ils retenteraient le prélèvement.
Erreur ! La société de recouvrement INTRUM JUSTITIA me réclame 165 € (soit 15€ de plus) dans les 10 jours .
Je suis prêt à payer les 150€ car c'est moi qui ai commis une erreur, mais les 15 € supplémentaires pas question !
Savez vous comment je dois mis prendre ? contacter le NEUF ou INTRUM ? Téléphone , courrier ?
Merci de votre aide

Par **Safh**, le **25/02/2010** à **09:57**

Quelqu'un pour m'aider ?

Par **garito**, le **02/04/2010** à **12:17**

Il faut que tu appelles Intrum justitia, cas de figures :
1) La version good boy
Que je te conseille biensur, c'est d'envoyer directement 165€ pour clore le dossier. Après tout comme tu l'as justement dit, l'erreur vient de toi. Ce sera le prix à payer pour ta tranquillité.
2) La version badboy
Tu envois directement 150€ à neuf au service recouvrement (t'inquiètes pas ils encaisseront le chèque) et tu appelles intrum pour leur dire que le dossier est réglé chez le client (neuf), normalement ca devrait s'arrêter là.
Le risque, ton chèque "se perd" chez neuf

(car officiellement tu es au contentieux et les services clients, ça les perturbe), intrum n'est pas informé, et une injonction de payer est lancée. Dans ce cas tu devras déboursier 150€ + les frais judiciaires. Et ça c'est pas bon.rnrnBonne chance.